Me. Brouet Procureur
des administrateurs du
~~bureau~~ Collège de Chirurgie

declare à Me. Cornu
Pror. en Labour en
son nom.

que Lundy prochain
du Matin pardevant
Nosseigneurs des requette
du Palais il poursuivra
L'audiance de la cause
d'entre les parties par
Me. Gauthier avocat
à ce qu'il n'en ignore
dont acte

Le quinze fevrier
quatre vingt trois
à Me. Cornu

Bruet

Cornu

Brouet

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE N°
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 10 –
d 13 n°3
5

GEN. PARIS

1 SOL 2 D.